



FAITES CIRCULER!!!

Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

### **Sommaire:**

- -La réforme des modes d'accueil
- -Circulaire Fonds publics et territoires
- -Journée d'information sur les délégations
- Qu'est ce que la VAE
- -Que se passe-til dans le
  réseau ?
- Les formations2019 Acepp83

## **EDITO**

Bonjour à tous,

Comment se passe votre début d'année? Les projets prennent-ils formes? Vos équipes parviennent-elles à tenir le rythme, à se renouveler? Les familles ont-elles adhéré au projet, rencontrez-vous des difficultés particulières, récurrentes ou bien exceptionnelles? Avez-vous de nouvelles idées à soumettre au collectif?

Travailler auprès de la petite enfance, bien que cela puisse paraître routinier, nécessite une constante veille, c'est un monde où se rencontrent au quotidien plusieurs univers qui interagissent et nourrissent bien des réflexions. Les problématiques des uns pouvant paraître dérisoires pour les autres. L'enjeu est bien de faire vivre en harmonie ces différents mondes et les faire communiquer par un langage commun. Quel programme en effet ? Comment rester à l'écoute autant du tout jeune enfant qui a besoin de repère pour grandir, que du parent qui attend une parfaite écoute à ses demandes, d'une équipe qui ressent des douleurs lombaires récurrentes, tout est légitime ;

Le challenge, chaque année, est de maintenir le cap tout en ramenant de l'oxygène au projet pour qu'il se renouvelle et que la dynamique continue de tourner. La formation professionnelle continue contribue grandement à cette nécessaire réappropriation de chacun de sa pratique professionnelle avec dans le viseur à chaque fois une nouvelle facette de son métier.

Armelle RAULT Présidente de l'Acepp83

### Réforme des modes d'accueil : Contexte et contribution de l'ACEPP

Suite à l'annonce d'une réforme par ordonnance de l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance par le gouvernement, dans le cadre de la loi « **Pour un Etat au service d'une société de confiance** », l'ACEPP a été invitée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) à participer aux travaux préparatoires, avec d'autres acteurs du secteur.

#### Les buts affichés sont :

- La simplification et une meilleure cohérence des législations applicables au secteur petite enfance.
- Fixer les conditions de dérogations à ces législations en prenant en compte les spécificités des situations.

On peut s'en douter, les divergences de point de vue ont dû être nombreuses, tant cette réforme est attendue par certains et crainte par d'autres. Au sein même du mouvement ACEPP, lors des rencontres fédérales, on a pu voir de nombreuses disparités, selon les situations vécues... (Milieu rural ou urbain, faible ou forte densité de population...).

Ainsi, parmi les avancées, on peut noter l'obligation de mettre en œuvre la Charte Nationale pour l'accueil du jeune Enfant, l'obligation de mettre en place des analyses de pratique pour les professionnels (y compris dans les MAM).

Par contre, il y a unanimité pour ne pas toucher ni au taux d'encadrement (1 pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent), ni au ratio des 40/60 pour les professionnels, pour que l'accueil de tous soit une priorité partagée par tous les modes d'accueil.

Concernant les seuils des agréments, les discussions sont plus nuancées, car les changements qui pourraient intervenir sont de nature à remettre en cause certains projets, ou bien en faciliter l'émergence d'autres.

L'ACEPP reste vigilante et vous tiendra informé des avancées dans ce dossier.

## Circulaire Fonds publics et territoires

La circulaire « Fonds Publics et Territoires » vient de paraître. Elle précise les modalités de mise en œuvre de ce fond.

- « Structuré autour de sept axes thématiques, il reflète les priorités d'intervention de la COG:
  - Axe 1 : Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun;
  - Axe 2 : Accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance ;
  - Axe 3: Engagement et participation des enfants et des jeunes;
  - Axe 4 : Maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques ;
  - Axe 5 : Soutien des établissements d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques ;
  - Axe 6 : Appui aux démarches innovantes ;
  - Axe 7 : Renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie.

Par sa souplesse, le Fpt a accompagné des besoins non couverts et propose des financements « sur mesure » à des actions spécifiques que les prestations de service ne peuvent prendre en compte. Il constitue un véritable levier d'innovation, d'expérimentation et d'évaluation qui nourrit la réflexion de la branche Famille sur l'évolution des politiques qu'elle conduit. A titre d'exemple, la création du bonus « inclusion handicap » est directement inspiré de nombreux projets mis en œuvre par les Caf dans le cadre de l'axe 1 du Fpt. »

Vous pouvez la retrouver sur le site internet de la CAF : http://www.caf.fr/presse-institutionnel/qui-sommes-nous/textes-de-reference/circulaires

Ou sur le site internet de votre acepp : www.acepp83.fr

## Invitation à une journée d'information sur les délégations de pouvoir

L'ACEPP83 et le SNAECSO vous invitent à participer à une journée d'information et d'échanges sur les délégations de pouvoir dans les associations gestionnaires d'établissement petite enfance.

- Comment organiser les instances associatives ?
- Quels sont les enjeux liés aux délégations ?

Cette journée est ouverte à nos adhérents et aux adhérents du SNAECSO.

Afin de rendre cette journée efficace, il est impératif de venir en binôme (Elu bénévole/Professionnel).

Dans la continuité, il nous apparait intéressant de vous proposer une journée d'information sur les responsabilités juridique de directeurs/trices de crèche.

La date de la première journée est fixée au **16 mai 2019**. Nous attendons vos retours pour fixer le lieu. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre ACEPP pour plus de renseignements.

### Qu'est ce que la VAE ?

La VAE permet de faire reconnaître son expérience professionnelle ou bénévole par un diplôme. C'est une démarche volontaire.

#### Définition:

La VAE (validation des acquis de l'expérience) est un droit individuel inscrit à la fois dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation : "toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification."

Depuis octobre 2017 Loi Travail - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience : «Sont prises en compte les activités exercées pendant une durée d'au moins un an, de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée. » Au lieu de 3 ans auparavant.

Et depuis le 1° janvier 2019, le congé VAE est un droit reconnu pour le salarié, d'une durée maximale de 24H;

#### Une démarche VAE se déroule en plusieurs étapes :

- 1. L'information et le conseil : Cette première étape, non-obligatoire, permet au candidat de se faire conseiller sur son projet de VAE.
- 2. Demande du « livret 1 »à l'ASP par courrier, téléphone ou téléchargement.
- 3. Recevabilité : une fois reçu, renseigné et complété des justificatifs (Elaboration d'un CV détaillé et d'un recueil de preuves démontrant l'expérience du candidat et fiche Cerfa) renvoi du livret 1 à l'ASP qui étudie le dossier et passe le relais à la DRDJSCS qui émet ou non une notification de recevabilité et l'envoi du livret 2
- 4. Rédaction du livret 2 pour présentation des acquis de l'expérience : C'est l'étape cruciale du parcours. Le candidat doit décrire son parcours et démontrer que les connaissances et compétences acquises sont en adéquation avec la certification visée. C'est à ce moment qu'intervient l'accompagnement VAE, qui prend la forme d'une aide méthodologique pour constituer le dossier.
- 5. Le passage devant le jury pour la soutenance orale : Dernière étape mais non des moindres, puisque c'est à ce moment-là que va se jouer la décision du jury sous la présidence de la DRDJSCS soit pour une validation totale, une validation partielle, ou aucune validation.

Depuis plusieurs années, L'ACEPP83 vous propose l'accompagnement à la VAE en individuel pour les diplômes du secteur social (CAP AEPE, AP, ME, EJE...) depuis peu, aussi en collectif. Elle vous conseille également sur le financement de cet accompagnement.

A partir de septembre 2019, nous vous proposerons également une préparation à la soutenance orale.

Alors, futurs candidats, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Site Internet ASP: https://vae.asp-public.fr/vaeinfo

Site internet DRDJSCS: http://paca.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article215

## Que se passe-t-il dans le réseau ACEPP83 ?

Dans ce numéro, nous avons souhaité mettre à l'honneur les initiatives d'une crèche du réseau

#### PROJET LANGAGE DES SIGNES au Multi-accueil parental « Lei Drole » à Villecroze

Depuis quelques temps, « signer avec les enfants », nous questionnait. Deux membres de l'équipe avaient participé à deux matinées pour découvrir ce moyen de communiquer. Elles avaient essayé ensuite de le proposer aux enfants et à l'équipe mais personne ne se l'appropriait vraiment !



A la rentrée de septembre 2018, après de nouvelles réflexions, nous avons proposé à l'équipe et aux parents trois signes à apprendre chaque mois. Les parents ont montré de l'intérêt puis très vite une maman nous a fait faire la connaissance d'une professionnelle qui était installée depuis peu sur la commune voisine et qui avait créé « La Fabrik du Signe ».

Un rendez-vous fut pris très rapidement et toute de suite, nous avons élaboré un projet autour du Langage des Signes dans notre établissement. Nous souhaitions impliquer parents/enfants et professionnels.

#### Programme:

- Formation du personnel sur une journée puis 2h30 de formation un soir par trimestre
- Réunion d'information et comptines signées pour les parents (1 fois/trimestre)
- Ateliers tous les mardis en 15 (30 min chez les bébés et 30 mn chez les moyens/grands, deux parents pouvant venir vivre ce moment avec les référentes du groupe)

Très vite, nous avons mieux compris l'intérêt, pour nous, comme pour les enfants, de ce moyen de communication.

Avant les mots, avant la maitrise du langage, nous pouvons permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions, de mieux comprendre sa demande, d'être moins frustré puisque mieux compris...

Avec les grands, pour qui le langage est souvent acquis, un autre axe de communication s'offre à eux et à l'équipe de façon ludique (comptines, histoires signées...), de manière posée (signer demande de prendre le temps) et ritualisée (pendant l'accueil, le repas...). Le fait que le signe soit toujours accompagné d'un mot ou en lien avec un sentiment permet à l'enfant d'avoir plusieurs moyens de se faire comprendre.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de mettre en avant ce mode de communication que l'on utilise au quotidien et qui sert autant aux enfants qui ne sont pas encore dans le langage que ceux qui y sont déjà.

Un beau projet qu'il faut faire vivre dans le long terme...

Laurence PONS, directrice

## **Les formations 2019 ACEPP83**

#### Les formations collectives :

- ➤ Le 4 avril → «Le rôle de l'EJE dans une équipe pluridisciplinaire, animée par Corinne Limasset Merlo
- ➤ Le 9 avril → « L'agressivité du jeune enfant en lieu d'accueil : quels enjeux, quelles réponses ?» animée par Nathalie Vesely-Lesourd
- ➤ Le 17 avril **3** « Peindre avec des encres végétales et matériaux naturels» animée par Sandra Fantino.
- ➤ Les 29 et 30 avril → « Hygiène alimentaire et plan de maîtrise sanitaire» animée par Estelle Segonnes

### Les formations en intra:

- > Gestes de secours d'urgence adaptés à la petite enfance
- Formation à la sécurité dans une crèche
- Exercice d'évacuation ou de confinement
- ➤ Initiation manipulation des extincteurs
- Gestes et postures en crèche
- Les pratiques quotidiennes du professionnel dans ses relations à l'enfant, aux familles et à l'équipe.
- Analyse des pratiques professionnelles en équipe.
- Accompagnement à la VAE (CAP AEPE, AP, EJE, ME...)

Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet.

N'hésitez pas à nous contacter.

L'Acepp83 est une fédération :



Elle est soutenue par :







